

à la commission des hôpitaux militaires de me fournir à ce sujet certains renseignements que je communiquerai à la Chambre, vu que la grandeur de cette tâche n'est pas généralement comprise dans ce pays. Mon honorable ami, l'ex-ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes), a parlé dans sa correspondance de la commission des hôpitaux militaires et mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) en a lui-même fait mention comme d'un établissement qui n'avait abouti à rien de bien et qui n'avait pas accompli grand-chose. A dire vrai, la commission des hôpitaux militaires a été constituée par mon honorable ami l'ex-ministre de la Milice et de la Défense lui-même. La formation de cette commission n'est due à l'initiative d'aucun autre ministre du Gouvernement, et je ne m'explique pas que mon honorable ami y ait fait allusion de cette manière.

Sir SAM HUGHES: Je ne sache pas avoir jamais dit de cette commission qu'elle n'avait abouti à rien de bien. Ce que j'ai dit c'est que l'on pourrait grandement améliorer sa constitution, et je crois que le premier ministre en conviendra.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Peut-être ai-je mal interprété dans la correspondance l'allusion de mon honorable ami. Il croit que la commission accomplit une belle œuvre, et j'en suis heureux. Sur ce point nous sommes absolument d'accord. Il y a quatre catégories de patients que traite la commission dans les hôpitaux et dans les maisons pour convalescents des diverses parties du pays: (1) traitement des cas actifs; (2) convalescents; (3) hommes souffrant de la tuberculose; (4) fins spéciales, telles qu'ébranlement nerveux résultant de la détonation d'obus, etc.

Voici les divers établissements qui sont en construction ou qui fonctionnent déjà, sous la direction de la commission pour les objets ci-haut mentionnés; 16 hôpitaux ou dépôts de la 1<sup>ère</sup> classe, avec installations disponibles actuellement ou dans un avenir rapproché pour 2,600 hommes; 27 institutions pour la 2<sup>e</sup> classe, avec installations actuellement disponibles ou dans un prochain avenir pour 4,700; 18 institutions pour la 3<sup>e</sup> classe, avec installations utilisables maintenant ou dans un avenir rapproché pour 900 hommes; 4 institutions pour la 4<sup>e</sup> classe, avec installations utilisables aujourd'hui ou prochainement pour 200 hommes. Les chiffres donnés correspondent aux classes que je viens de mentionner jusqu'ici; il a passé par les institutions sous la direction de la commission près de 9,500 hommes. Il y a actuellement 2,211 pa-

[Le très hon. sir Robert Borden.]

tients dans les diverses institutions, et au dehors 1,004 patients qui reçoivent des soins médicaux se rattachant à ces institutions. A Toronto la commission a établi une fabrique de membres artificiels, et c'est vers cette institution qu'on dirige directement tous les soldats de retour du front qui ont besoin de membres artificiels.

Nombre de propriétaires de maisons ont mis ces immeubles à la disposition de la commission. D'autres n'exigent qu'un loyer représentant les frais d'intérêt. Les récents combats sur la Somme ont obligé la commission de prendre des mesures pour augmenter sensiblement les installations d'hôpital au Canada. Il en est résulté certaines dépenses portées au compte du capital. Sans cela, il aurait fallu créer des nouveaux hôpitaux en Angleterre. La commission a donc en perspective des installations qui répondront aux besoins de tous ceux qui reviendront au pays d'ici à quel-que temps.

La commission s'est en outre occupée de la création de cours d'enseignement professionnel et de carrière dans les hôpitaux ou dépôts de convalescence, et de cours d'enseignement technique spécial pour ceux que leurs blessures rendent inaptes à reprendre leurs occupations premières. Dessin à main-levée et dessin mécanique, culture maraîchère, conduite des automobiles, dactylographie, comptabilité, élevage de la volaille et apiculture.

De concert avec le ministère de la Milice et de la Défense, la commission administre un commandement ou service connu sous le nom de service de la commission des hôpitaux militaires, où l'on incorpore tous les invalides de retour au pays, et ceux qui, au Canada, ont besoin de traitement de convalescence.

Chaque province a établi une commission dans le but d'aider les hommes à leur sortie du service, à obtenir de l'emploi. La commission des hôpitaux militaires coopère avec les provinces dans ce but, en fournissant les renseignements voulus, et elle fait fonction de bureau central.

Le travail de la commission n'est encore qu'à son début, mais le succès obtenu dans le traitement du problème fait bien augurer de l'avenir.

Je désire rendre ici hommage aux gouvernements provinciaux qui ont si cordialement coopéré avec nous et ont contribué dans toute la mesure de leur puissance à l'exécution de notre œuvre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).